



Brugg, le 8 décembre 2017

Une année de prévoyance remplie de succès pour l'Agrisano Prevos

Lors de sa séance du 24 novembre 2017, le Conseil de fondation a pu prendre acte de la rémunération attrayante des avoirs d'épargne et de l'évolution très favorable des tarifs de risque.

Les modèles de prévoyance dotés d'une réassurance totale, comme ceux proposés par l'Agrisano Prevos en tant qu'institution de prévoyance de l'association professionnelle, mettent l'accent sur la sécurité des avoirs épargnés. Au vu de la situation actuelle, il est d'autant plus réjouissant que les clients de l'Agrisano Prevos bénéficient, en plus du taux d'intérêt garanti, d'une rémunération supplémentaire pour l'année en cours. En 2017, la rémunération effective des avoirs d'épargne s'élève ainsi à 1 % pour les contrats à partir de 2004 et à 0,9 % pour ceux conclus avant 2004. En plus de cela, l'Agrisano Prevos peut de nouveau garantir une rémunération minimale de 0,75 %, en dépit du bas niveau persistant des taux d'intérêt.

En raison de la faible charge des sinistres, les assurés avec des prestations d'invalidité et pour survivants bénéficieront aussi en 2018 d'une réduction substantielle de leur prime, financée grâce aux excédents. Les primes de risque brutes diminuent de 50 % (contre 30 % l'année précédente). Pour les contrats plus anciens (conclus avant 2004), qui présentent une autre structure tarifaire, la réduction de la prime de risque atteint même 50 à 75 % suivant le plan en question.

Les familles paysannes doivent veiller elles-mêmes à constituer une prévoyance conforme à leurs besoins. Elles ne disposent pas d'un 2^e pilier obligatoire, mais elles ont la possibilité de s'assurer auprès de l'Agrisano Prevos dans le cadre du 2^e pilier facultatif. Le Conseil de fondation attache une grande importance à une base financière solide, permettant à l'Agrisano Prevos de proposer un haut niveau de sécurité des placements, une rémunération attrayante des avoirs d'épargne ainsi que des primes de risque avantageuses.

Pour en savoir plus sur l'Agrisano Prevos, rendez-vous sur www.agrisano.ch.

Renseignements:

Christian Kohli, Directeur

Agrisano Prevos

Tél. 056 461 78 33

www.agrisano.ch